



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE
UNEP/BUR/26
18 février 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Madrid, 20 mars 1986

Proposition de révision de la ventilation des contributions
au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour la période 1988-1991

Proposition de révision de la ventilation des contributions
au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour la période 1988-1991.

Lors de la quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à Gênes, il a été demandé au secrétariat de soumettre au Bureau des propositions sur les modifications qui pourraient être apportées au mode de calcul de la répartition des contributions entre les Parties contractantes, afin d'obtenir une ventilation plus équitable de ces contributions.

Le secrétariat estime que, par cette demande, la réunion souhaitait trouver une méthode permettant d'accroître progressivement les contributions très faibles (un peu plus de \$2.000 par an) et de réduire le pourcentage extrêmement lourd réclamé du pays qui verse la plus forte cotisation, tout en conservant les principes qui régissent le barème des quotes-parts en vigueur aux Nations Unies. Ce barème fonctionne de façon satisfaisante aux Nations Unies où il s'applique à plus de 150 pays contributeurs, mais il aboutit à des situations inadmissibles au sein du groupe plus restreint des pays bordant la Méditerranée. Le secrétariat considère en outre que toute nouvelle initiative devrait s'inspirer de principes susceptibles d'être maintenus en application sur une période importante se comptant en années.

La proposition formulée ici établit les contributions futures sur la base des montants approuvés par les Parties contractantes pour 1987, mais elle introduit des éléments nouveaux, à savoir un pourcentage minimal et un pourcentage maximal du total qui sont progressivement ajustés selon le calendrier suivant:

1988	-	Contribution minimale	0,5%	Maximale	40%
1989	-	Contribution minimale	0,5%	Maximale	35%
1990	-	Contribution minimale	1,0%	Maximale	30%
1991	-	Contribution minimale	1,0%	Maximale	25%
1992 et au-delà	-	comme pour 1991			

Le tableau 1 présente les options qui s'offrent pour calculer la répartition des contributions par pays au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et la ventilation qui en résulte si l'on retient une augmentation annuelle de 10% pour amortir l'inflation et l'accroissement normal du programme de travail. Il ne s'agit là que d'un exercice théorique, puisque les montants annuels effectifs dépendront du programme de travail et du budget qui seront approuvés, mais la comparaison reste valable.

Il y a lieu de relever les points suivants lors de l'examen de ces tableaux:

- (a) On constate que le pays qui verse le plus fort montant bénéficie d'une réduction globale de 25% environ de sa contribution par rapport au montant total, mais que cette contribution reste élevée;
- (b) les pays relevant de la fourchette moyenne de contributions devront verser des montants dont les hausses sont très modérées;
- (c) les pays relevant de la fourchette inférieure de contributions devront verser beaucoup plus par comparaison avec la ventilation de 1987, mais le montant effectif n'est pas important et les chiffres ne représentent que les trois quarts d'une centième du total si l'on fait la moyenne sur la période de quatre ans;
- (d) les pays relevant de la fourchette minimale de contributions peuvent encore escompter recevoir davantage en retour que leur contribution annuelle ainsi révisée. Cette remarque s'applique également, dans l'ensemble, aux pays qui hébergent un centre régional ou une unité opérationnelle.

Naturellement, on peut envisager d'autres modifications progressives des pourcentages minimal et maximal, ou même un algorithme tout à fait différent, mais le secrétariat estime que la méthode présentée ici donne des résultats qui sont très proches de ceux que recherchaient les Parties contractantes à leur réunion de Gênes.

Tableau 1

Proposed Apportionment of Contributions to the Mediterranean Trust Fund for 1988-1991
Ventilation proposée des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 1988-1991

(Based on the Gradual Introduction of Minimum and Maximum Percentage Contributions
 (Basée sur l'introduction progressive d'un pourcentage minimal et maximal de contribution))

Country	1987		1988		1989		1990		1991		1988-1991		1988-1991	
	As Approved	In Genoa	Minimum 0.5%	Maximum 40%	Minimum 0.5%	Maximum 35%	Minimum 1.0%	Maximum 30%	Minimum 1.0%	Maximum 25%	New Version	As 1987	As 1987	As 1987
Algeria	0.97	27,174	1.00	30,769	1.09	36,868	1.00	37,261	1.00	40,987	1.02	145,885	0.97	138,726
Cyprus	0.09	2,386	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.09	12,181
Egypt	0.57	15,884	0.58	17,986	0.64	21,551	1.00	37,261	1.00	40,987	0.82	117,784	0.57	81,089
France	44.20	1,237,395	40.00	1,231,765	35.00	1,185,573	30.00	1,117,826	25.00	1,024,673	31.91	4,559,838	44.20	6,317,012
Greece	2.86	80,046	2.94	90,637	3.21	108,602	3.33	123,984	4.44	181,843	3.53	505,065	2.86	408,642
Israel	2.00	56,008	2.06	63,418	2.24	75,989	2.33	86,751	3.10	127,235	2.47	353,393	2.00	285,926
Italy	27.08	758,226	27.88	858,544	30.37	1,028,720	30.00	1,117,826	25.00	1,024,673	28.20	4,029,763	27.08	3,870,811
Lebanon	0.24	6,703	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.24	34,219
Libyan A.J.	1.86	52,118	1.92	59,014	2.09	70,711	2.17	80,726	2.89	118,398	2.30	328,848	1.86	266,067
Malta	0.09	2,387	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.09	12,186
Monaco	0.09	2,387	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.09	12,186
Morocco	0.41	11,384	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.41	58,116
Spain	13.23	370,418	13.62	419,427	14.84	502,563	15.40	573,742	20.53	841,488	16.35	2,337,220	13.23	1,891,017
Syrian A.R.	0.25	6,912	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.25	35,286
Tunisia	0.25	6,912	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	0.25	35,286
Turkey	2.42	67,870	2.50	76,850	2.72	92,082	2.82	105,124	3.76	154,182	3.00	428,238	2.42	346,482
Yugoslavia	3.40	95,228	3.50	107,827	3.81	129,200	3.96	147,499	5.28	216,332	4.20	600,858	3.40	486,147
BEC	-	-	0.50	15,397	0.50	16,937	1.00	37,261	1.00	40,987	0.77	110,582	-	-
TOTAL	2,799,468		3,079,413		3,387,353		3,726,086		4,098,693		14,291,545		14,291,534	